

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le deuxième jour du mois de mai 2023 à 19 h, à la salle du conseil à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3;
monsieur Sébastien Yelle, conseiller n° 4;
madame Michèle Soucy, conseillère n° 5;
monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Sont également présents : monsieur Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à titre de secrétaire, et monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie.

20 personnes sont présentes dans la salle.

1.1 Résolution 2023-05-134
OUVERTURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyé du conseiller monsieur Sébastien Yelle, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 mai 2023 à 19 h.

☞ ADOPTÉE ☞

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2023-05-135
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 MAI 2023

Il est proposé par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyé du conseiller monsieur Pierre Bisailon, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

☞ ADOPTÉE ☞

☞☞☞☞

ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Emploi d'été Canada – octroi aide financière;

4.2 Démission de la conseillère, madame Michèle Soucy;

4.3 Embauche de madame Magali Filocco à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

4.4 Modification de la résolution 2023-02-30 – TECQ – signataires.

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1 Liste des comptes à payer;

5.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement 407-2021;

5.3 Début des procédures – ventes pour défaut de paiement de taxes 2023;

5.4 Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques;

5.5 Résolution de concordance relative à un emprunt par billets de 863 100 \$ qui sera réalisé le 9 mai 2023.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Démission de monsieur Philippe Thibeault à titre de pompier à temps partiel;

6.2 Embauche de Jérémy Martin à titre de pompier à temps partiel;

6.3 Congrès AGSICQ;

6.4 Achat de pneus – camion-citerne (unité 739).

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Journée Grande Corvée – 20 mai 2023;

7.2 Remplacement de la porte du tracteur Kioti.

8. INFRASTRUCTURE ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Création d'un comité environnemental.

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie;
- 11.2 Remboursement de l'aide financière - Camp de jour d'été 2023;
- 11.3 Amoncellement de bois et de branches au Refuge;
- 11.4 Demande de prêt du gymnase et terrain du Centre Paulinoix le 31 mai 2023;
- 11.5 Achat de filets de protection pour le terrain de balle;
- 11.6 Achat d'une structure de basket-ball;
- 11.7 Installation poteau pour filet de protection (terrain de balle).

12. BIBLIOTHÈQUE

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- 14.1 Demande de soutien financier – Corps de cadets 2698 Sieur de Beaujeu;
- 14.2 Demande de soutien financier – SP Canada (sclérose en plaques).

15. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

16. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. SUIVI DES DOSSIERS

20. PROCHAINE SÉANCE : 6 JUIN 2023

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

☺☺☺☺

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Résolution 2023-05-136

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Il est proposé par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyé de la conseillère Michèle Soucy, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 étant en tout point jugé conforme.

☺ ADOPTÉE ☺

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Résolution 2023-05-137

CONFIRMATION DE FINANCEMENT D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023 INITIATIVE EÉC

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-326 relative à la demande de financement à Emploi d'Été Canada 2023 Initiative EÉC;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accuse réception de la correspondance d'Emploi d'Été Canada confirmant à la municipalité l'octroi d'une aide financière représentant 50 % des coûts relatifs à cinq (5) emplois d'été pour une période de huit (8) semaines à raison de 35 h/semaine.

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la publication des offres d'emploi.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2 Résolution 2023-05-138

DÉMISSION DE MADAME MICHÈLE SOUCY

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de madame Michèle Soucy à titre de conseillère;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prend acte de la démission de madame Michèle Soucy à compter du 12 mai 2023.

QUE le conseil municipal remercie chaleureusement madame Michèle Soucy pour son professionnalisme et son implication au sein du conseil municipal durant les 18 derniers mois.

☞ ADOPTÉE ☞

4.3 Résolution 2023-05-139

EMBAUCHE DE MADAME MAGALI FILOCCO À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT le départ de madame Edith Létourneau, le 24 mars 2023, annoncé dans sa lettre de fin d'emploi datée du 9 mars 2023;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la Fédération québécoise des municipalités pour la recherche de candidats afin de pourvoir le poste à la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'élus formé pour l'étude des candidatures;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de madame Magali Filocco à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

QUE la rémunération soit selon la confirmation d'embauche.

QU'une période de probation de six (6) mois ou 910 heures travaillées débute le 15 mai 2023, date de l'entrée en poste de madame Magali Filocco.

☞ ADOPTÉE ☞

4.4 Résolution 2023-05-140

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-02-30 – PRÊT TEMPORAIRE TECQ ET PSISRPE POUR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU - SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT la résolution 2023-02-30 relative au prêt temporaire TECQ et PSISRPE pour l'aménagement de jeux d'eau;

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix modifie la résolution 2023-02-30 afin d'autoriser le maire, monsieur Denis Thomas, et le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Marc Chalifoux, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tous les documents officiels relatifs à cette dernière.

☞ ADOPTÉE ☞

5. DÉPENSES ET TRÉSORERIE

5.1 Résolution 2023-05-141

Liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyé du conseiller monsieur Sylvain Hamel, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023 dont le montant est de 118 204,92 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

5.2 Résolution 2023-05-142

Dépôt des rapports des dépenses

Dépôt des rapports des dépenses du mois d'avril autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

☞ ADOPTÉE ☞

5.3 Résolution 2023-05-143

Début des procédures pour la vente pour défaut de paiement des taxes 2023

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, de l'échéancier et des procédures pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le directeur général et greffier -trésorier par intérim à faire parvenir un avis par courrier recommandé aux propriétaires d'immeubles accusant des arrérages dans le paiement des taxes municipales depuis plus de deux (2) ans.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix exige que les paiements des arrérages de l'année 2021 plus les intérêts à jour soient effectués en ligne, par débit, en argent comptant ou par chèque visé, au plus tard le vendredi 30 juin 2023 à 16 h.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier par intérim à transmettre à la MRC du Haut-Richelieu les dossiers pour lesquels les arrérages de l'année 2021 n'auront pas été acquittés.

∞ ADOPTÉE ∞

5.4 Résolution 2023-05-144

ADJUDICATION POUR L'EMPRUNT PAR BILLETS DU RÈGLEMENT 237-2006

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la venue d'une émission de billets datés du 9 mai 2023, au montant de 863 100 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19)* ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière	100,00000	156 400 \$	4,60000 %	2024	4,60000 %
		164 100 \$	4,60000 %	2025	
		172 200 \$	4,60000 %	2026	
		180 700 \$	4,60000 %	2027	
		189 700 \$	4,60000 %	2028	
Banque Royale du Canada	100,00000	156 400 \$	4,62000 %	2024	4,62000 %
		164 100 \$	4,62000 %	2025	
		172 200 \$	4,62000 %	2026	
		180 700 \$	4,62000 %	2027	
		189 700 \$	4,62000 %	2028	
Financière Nationale inc. Banque	98,95800	156 400 \$	4,95000 \$	2024	4,71896 %
		164 100 \$	4,60000 \$	2025	
		172 200 \$	4,30000 \$	2026	
		180 700 \$	4,25000 \$	2027	
		189 700 \$	4,25000 \$	2028	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière pour son emprunt par billets en date du 9 mai 2023 au montant de 863 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 237-2006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

☞ ADOPTÉE ☞

5.5 Résolution 2023-05-145

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS DE 863 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite emprunter par billes pour un montant total de 863 100 \$ qui sera réalisé le 9 mai 2023, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
237-2006	863 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 9 mai 2023;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	156 400 \$	
2025	164 100 \$	
2026	172 200 \$	
2027	180 700 \$	
2028	189 700 \$	(à payer en 2028)
2028	0 \$	(à renouveler)

☞ ADOPTÉE ☞

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Résolution 2023-05-146

DÉMISSION DE MONSIEUR PHILIPPE THIBEAULT À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de monsieur Philippe Thibeault, le 24 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prend acte de la démission de monsieur Thibeault, effective immédiatement.

∞ ADOPTÉE ∞

6.2 Résolution 2023-05-147

EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÉMY MARTIN À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE tous les documents et certificats exigés ont été fournis et déposés au dossier du candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Jérémy Martin à titre de pompier à temps partiel au sein du service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix avec une période de probation de six mois.

QUE le pompier demeure sur le territoire desservi par le service de sécurité incendie.

QUE la rémunération soit selon l'entente de travail.

∞ ADOPTÉE ∞

6.3 Résolution 2023-05-148

CONGRÈS ASGSICO – DIRECTEUR SSI

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec à Rivière-du-Loup du 19 au 23 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 725 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'inscription du directeur du SSI de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, monsieur Gilles Bastien, au congrès de l'association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec au coût de 833,57 \$ taxes incluses.

∞ ADOPTÉE ∞

6.4 Résolution 2023-05-149

ACHAT DE PNEUS – CAMION-CITERNE (UNITÉ 739)

CONSIDÉRANT QUE les huit (8) pneus arrière du camion-citerne doivent être changés;

CONSIDÉRANT la soumission du Centre du Camion Gamache inc. de 3 223,60 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la soumission du Centre du camion Gamache inc. pour l'acquisition de huit (8) pneus LM 705 incluant l'installation au coût de 3 223,60 \$ (avant taxes).

∞ ADOPTÉE ∞

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Résolution 2023-05-150

JOURNÉE GRANDE CORVÉE LE SAMEDI 20 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite planifier une Journée Grande Corvée;

CONSIDÉRANT QUE l'événement de nettoyage communautaire aura lieu le 20 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué est de 3 000 \$ et qu'il servira à la location de conteneurs;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la location de conteneurs pour un maximum de 3 000 \$ (taxes incluses) qui seront mis à la disposition des citoyens lors de la Journée Grande Corvée, le samedi 20 mai 2023.

∞ ADOPTÉE ∞

7.2 Résolution 2023-05-151

REMPLACEMENT DE LA PORTE DU TRACTEUR KIOTI

CONSIDÉRANT la soumission d'Équipements Robert au coût de 1 988,03 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la soumission d'Équipements Robert pour le remplacement de la porte du tracteur Kioti au coût de 2 285, 74 \$ taxes incluses.

∞ ADOPTÉE ∞

8. INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Résolution 2023-05-152

CRÉATION D'UN COMITÉ ENVIRONNEMENTAL

CONSIDÉRANT QU'un comité environnemental s'est formé en 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix officialise la création du comité environnemental.

∞ ADOPTÉE ∞

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Résolution 2023-05-153

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler son adhésion à Loisir et Sport Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion est de 29,64 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie au coût de 34,08 \$ (taxes incluses).

∞ ADOPTÉE ∞

11.2 Résolution 2023-05-154

REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE – CAMP DE JOUR D'ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la municipalité et le Centre de plein air l'Estacade signé le 30 mars 2023;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-77 relative à l'aide financière – Camp de jour d'été 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le remboursement de l'aide financière sur les frais d'inscriptions (excluant les frais de garde et de repas) au camp de jour d'été 2023 pour les 100 premiers enfants résidents de la municipalité uniquement (avec preuves de résidence), et ce, jusqu'au 30 novembre 2023.

QUE ces remboursements bénéficient aux 100 premiers inscrits uniquement et débutent à la réception de la liste d'inscriptions fournie par le directeur général du Centre de plein air l'Estacade, monsieur Yannick Godin, pour les parents qui ont payé en totalité.

∞ ADOPTÉE ∞

11.3 Résolution 2023-05-155

AMONCELLEMENT DE BOIS ET DE BRANCHES AU REFUGE DE L'ÎLE-PORT DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT la grande quantité d'arbres émondés et abattus sur le terrain au Refuge;

CONSIDÉRANT la soumission de Les Entretiens MV au coût de 3 000 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'entreprise Les Entretiens MV à retirer l'amoncellement de bois et de branches au Refuge pour un coût total de 3 449,25 \$ (taxes incluses).

∞ ADOPTÉE ∞

11.4 Résolution 2023-05-156

DEMANDE DE PRÊT DU GYMNASÉ ET TERRAIN DU CENTRE PAULINOIX LE 31 MAI 2023

CONSIDÉRANT la demande de l'école Alberte-Melançon afin d'utiliser le gymnase et le terrain du Centre Paulinoix, le 31 mai 2023 de 15 h 30 à 20 h;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le prêt du gymnase et du terrain du Centre Paulinoix le 31 mai 2023 de 15 h 30 à 20 h dans le cadre de la célébration du mois de l'éducation physique.

QU'il est de la responsabilité de l'école Alberte-Melançon de demander le permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux, si applicable.

∞ ADOPTÉE ∞

11.5 Résolution 2023-05-157

ACHAT DE FILETS DE PROTECTION POUR LE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Fournisseur	Prix (avant taxes)
Distribution Sports Loisirs	2 328 \$
Sport Direct	2 520 \$

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat de trois (3) filets de protection pour le terrain de balle de Distribution Sports Loisirs au coût de 2 676,62 \$ (taxes incluses).

∞ ADOPTÉE ∞

11.6 Résolution 2023-05-158

ACHAT DE DEUX (2) STRUCTURES DE BASKET-BALL

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Fournisseur	Prix
AtmosPhäre	10 692,98 \$ (avant taxes et transport non inclus)
Techsport inc.	15 710 \$ (avant taxes)
Tessier Récréo-Parc	5 143,98 \$ (taxes et transport inclus)

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat de deux (2) structures de basket-ball en acier galvanisé de Tessier Récréo-Parc au coût de 5 143,98 \$ (taxes et transport inclus).

∞ ADOPTÉE ∞

11.7 Résolution 2023-05-159

INSTALLATION D'UN POTEAU POUR FILET DE PROTECTION (TERRAIN DE BALLE)

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue de la firme Janival inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la soumission de la firme Janival inc. au coût de 1 100 \$ (avant taxes) pour l'installation d'un poteau pour le filet de protection du terrain de balle.

∞ ADOPTÉE ∞

12. BIBLIOTHÈQUE

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

14.1 Résolution 2023-05-160

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CORPS DE CADETS 2698 SIEUR DE BEAUJEU

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Corps de cadets 2698 Sieur de Beaujeu;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) cadets résident dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée de la conseillère madame Michèle Soucy;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde un soutien financier de 150 \$ au Corps de cadets 2698 Sieur de Beaujeu.

∞ ADOPTÉE ∞

14.2 Résolution 2023-05-161

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – SP CANADA (SCLÉROSE EN PLAQUE)

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze Canadiennes et Canadiens reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d’un bout à l’autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d’améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d’accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu’il est maintenant possible d’établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu’auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP :

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix accorde un soutien financier de 200 \$ à SP Canada – Division du Québec.

∞ ADOPTÉE ∞

15. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim procède au dépôt des rapports mensuels du service de sécurité incendie et du service des loisirs et événements.

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

16.1 Je, soussigné, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce deuxième jour de mai 2023.

Marc Chalifoux
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

19. SUIVI DES DOSSIERS

20. PROCHAINE SÉANCE : Le 6 juin 2023.

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

21.1 Résolution 2023-05-162
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyé de la conseillère madame Michèle Soucy, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19 h 38.

☞ ADOPTÉE ☞

Denis Thomas
Maire

Marc Chalifoux
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je, _____, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

☞☞☞☞☞
